



MICROTEL - MULTIMEDIA



**Confédération Française des Fédérations et Associations de
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ ☒ 05.45.95.33.71

<http://www.microtel.fr.eu.org> ☒ microtel.multimedia@wanadoo.fr

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 13 Mai 2000 Saint - Avold (57)

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie à 16 heures, sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat était assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration.

1. RAPPORT MORAL 1999.

Après vingt-deux ans d'existence, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte - Télécom, dans un monde où le profit est trop souvent la seule référence, constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les techniques du futur en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations dirigées par des bénévoles, avec adhérents motivés.

Elle est constituée de trois Fédérations nationales : ADEMIR, AMIPOSTE - TELECOM et MICROTEL, ainsi que neuf Fédérations Régionales, qui représentent près d'une centaine de clubs et quelques milliers d'adhérents.

Vingt-deux ans après la création, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardés leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

La Confédération est animée uniquement par une équipe de bénévoles.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents. Elle organise les assemblées générales nationales, elle participe à la diffusion d'informations en utilisant notamment Internet comme moyen de communication entre ses différentes composantes. Elle favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs. Tout ceci avec un budget très limité, issu d'une fraction des cotisations des adhérents des clubs, qui est reversée par les fédérations, qui elles-mêmes, à leur niveau régional ou sectoriel effectuent déjà un premier niveau d'entraide.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit très peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Cheque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les cheques vacances moyennant seulement une commission ANCV de 1%. La Confédération assure l'interface avec l'ANCV.

L'annuaire des Clubs est mis à disposition sur Internet avec l'aide de Fédérations Régionales et des membres du Bureau de la Confédération qui contribuent à le tenir à jour, bien que chaque club soit invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à son accessibilité permanente.

Le congrès annuel, support des Assemblées Générales, qui réunit régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilite les rencontres, permet de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers.

C'est un moment fort dans la vie de Microtel. Le Conseil d'Administration veille particulièrement à son organisation avec le soutien des Fédérations et Clubs organisateurs sur le terrain. En 1999 il s'est tenu à Limay à la limite de la Normandie et de l'Ile de France avec une participation moyenne des clubs. L'assemblée générale Microtel - Multimédia coïncidait avec celles d'Ademir et de Microtel, avec une présence malheureusement trop restreinte des clubs Amiposte - Télécom.

Cet événement se double traditionnellement de la remise des prix du concours du meilleur club Microtel qui souligne l'intérêt des activités des Clubs à travers différents critères : la technique, la vie associative, la communication avec l'environnement et la gestion notamment.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charentes - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment). Il en va de même pour les fédérations nationales affiliées.

Le fameux Challenge Ademir, par exemple, a été remporté en 1999 à Limay par le club Microtel de Saint - Avold, ce qui lui a valu l'honneur d'organiser le congrès de l'an 2000, et la charge de construire le challenge Ademir de l'an 2000.

La communication s'appuie très modestement sur la "Lettre aux Clubs" qui est destinée à publier les informations des Clubs et Fédérations à l'intention de tous les adhérents. Ainsi que par l'utilisation d'Internet, avec le site de la Confédération et les sites de plus en plus nombreux des fédérations et clubs.

L'année 1999 a été la seconde d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peu paraître modeste et il est discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Pas mal d'efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, mais la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'est-ce que chacun d'entre nous, adhérents d'ADEMIR, AMIPOSTE -TELECOM et MICROTEL, avons-nous apporté à notre Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la confédération, des fédérations et des clubs.

Placide ULLDEMOLINS (pour l'enquête auprès des clubs, les négociations avec les fournisseurs d'imprimés, la reprographie, la mise sous plis et l'expédition), Jean SAQUET

(pour la gestion du serveur national), Christian BILLAT (pour sa contribution à l'organisation du Congrès), Yves CARTERON (pour son soutien dans le Secrétariat et l'analyse de l'enquête auprès des clubs), Georges MALINA (pour l'organisation du congrès à Saint - Avoild).

Première résolution :

L'Assemblée Générale, approuve à la majorité par 2.068 voix pour, 127 voix contre et 630 abstentions, le rapport moral 1999 présenté par le Président.

2. RAPPORT FINANCIER 1999

BILAN	Exercice	1999
PASSIF :		
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE		73 566,29 F
COMPTE CHEQUE	20 880,82 F	
LIVRET	52 685,47 F	
EXCEDENT DE L'EXERCICE :		7 914,70 F
TOTAL :		81 480,99 F
ACTIF :		
BANQUE EN FIN D'EXERCICE		81 480,99 F
COMPTE CHEQUE	30 064,89 F	
LIVRET	51 416,10 F	
TOTAL :		81 480,99 F

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

COMPTE D'EXPLOITATION		1999
DEPENSES		
601	Reversements ANCV et Objecteurs	3 751,90 F
602	ASSURANCES	3 694,00 F
607	MATERIEL & LOGICIEL	835,00 F
616	FOURNITURES	5 427,00 F
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	1 020,00 F
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	897,00 F
628	SUBVENTIONS	45 000,00 F
	EXCEDENT D'EXPLOITATION :	7 914,70 F
	TOTAL	68 539,60 F
RECETTES		
701	Remboursements ANCV et Objecteurs	1 732,50 F
740	SUBVENTIONS	2 500,00 F
750	COTISATIONS-ADHESIONS	62 891,00 F
760	INTERETS FINANCIERS	1 416,10 F
	TOTAL	68 539,60 F

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération. Il est divisé en deux parties distinctes, la plus importante liée au budget géré directement par la confédération, l'autre, marginale, liée aux flux financiers qui ne font que transiter par la confédération qui en assure la circulation pour le compte des fédérations ou club dans le cadre de sa fonction de représentation au niveau du territoire national.

- La gestion courante réelle 1999 de la confédération est un peu différente du budget prévisionnel établi l'an dernier, mais elle en respecte l'esprit général qui était d'orienter les principales dépenses au profit des Fédérations et Clubs.

Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs. Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue au coût très bas d'un franc par adhérent, eu égard à la dimension nationale de la confédération, ce tarif ne pourrait être obtenu par chaque structure de base.

Les postes carnets d'adhésion, planches d'étiquettes, fournitures et Lettres aux Clubs ont été inférieur d'un tiers à la prévision, en raison des bonnes négociations de tarifs.

Les frais postaux et télécommunications ont été utilisés avec parcimonie à hauteur d'un cinquième de la prévision et ont bénéficié d'aides externes.

Il n'y a pas eu de frais afférents au congrès par l'utilisation des reliquats antérieurs et grâce au partenariat avec la fédération ADEMIR.

Le total des dépenses liées au fonctionnement ne s'élève donc qu'à 40 % seulement du prévisionnel : 11 kf au lieu des 28 kf prévus.

Les subventions d'équipement aux fédérations et clubs s'élèvent à 75 % du prévisionnel : 45 kf au lieu de 60 kf mais il reste 8 kf d'excédent de gestion net, attribuable, ce qui porterait le score à plus de 90 % de la prévision et qui de toutes façons donne un ratio fonctionnement/subvention supérieur à celui envisagé lors du budget prévisionnel dont le total était nettement supérieur au compte d'exploitation réel.

En effet les recettes se sont en effet élevées à 67 kf dont 0,25 kf de subvention, 0,15 kf d'intérêts financiers et 63 kf de reversements de cotisations au lieu des 88 kf attendus, ceci en raison de l'établissement de conventions, qui ont à la fois minoré les flux de reversements et de même minoré les flux de subventions attribuées aux fédérations signataires de ces conventions.

- La gestion externe de la Confédération qui est constituée des flux financiers générés par la phase finale des avances et surtout des derniers remboursements liés à l'emploi d'objecteurs de conscience dans des clubs ou fédérations, et à la gestion des chèques - vacances transmis par les clubs ou fédération à la confédération qui se charge de leur encaissement auprès de l'ANCV et effectue les reversements nécessaires.

Le président rappelle la nécessité d'une comptabilité consolidée au niveau de la confédération pour une bonne représentativité de l'association auprès des organismes public.

Un débat s'instaure sur l'intérêt d'un document fédéral pour organiser la remontée vers les fédérations et la confédération, les éléments à prendre en compte, valorisation du bénévolat, des prestations en nature, etc... en conformité avec les nouvelles règles fiscales applicables aux associations. Certaines associations estiment " ne pas avoir de comptes à rendre " à la confédération qui devrait être seulement une instance de réflexion et d'orientation.

Les administrateurs rappellent qu'il ne s'agit en aucun cas d'un " contrôle " des fédérations ou clubs mais de la nécessité d'avoir un " poids " (auquel l'assise financière participe pour

l'essentiel, avant, parfois, la qualité des projets) suffisant vis à vis d'interlocuteurs des collectivités publiques ou des grandes entreprises susceptibles d'apporter une aide.

Le Président de la fédération de Lorraine propose que la consolidation se fasse sur des projets. Pour Yves JANIN de la FRAMIRALP, il s'agit d'une deuxième stratégie complémentaire à la première, mais qui ne peut intervenir utilement qu'en deuxième étape.

Le président invite toutes les associations à faire remonter vers la confédération, pour consolidation, tous les projets conduits ces dernières années avec les succès mais aussi les difficultés et les échecs qui peuvent éviter à d'autres de s'y confronter.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, approuve à la majorité par 2.068 voix pour, 127 voix contre et 630 abstentions, le rapport financier et donne quitus au Trésorier pour sa bonne gestion.

3. BUDGET PREVISIONNEL 2000 ET BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCES 2000/2001

DEPENSES			
Assurance responsabilité civile.		3 700 F	
Fournitures, carnets d'adhésion, Lettre aux Clubs, Serveur Internet		5 800 F	
Frais Postaux & Télécommunication		1 500 F	
	Total gestion et communication		11 000 F
Participation aux frais du congrès annuel.		4 000 F	
	Total Fonctionnement =	25 %	15 000 F
	Soutien aux fédérations :	75 %	45 000 F
		Total	60 000 F

RECETTES			
Reversements d'une par des cotisations via les fédérations		59 000 F	
Intérêts financiers des fonds en attente d'utilisation		1 000 F	
			Total 60 000 F

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure.

Chaque structure doit fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le " rapport moral " habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le " bilan " et le " compte d'exploitation " annuels) incluant éventuellement la valorisation des mises à dispositions en locaux, matériels et personnels.

La Confédération se chargera de la " compilation " des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation " consolidés ".

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs, une bonne organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication.

La part affectée à la gestion est la plus réduite possible, la part dédiée aux aides aux Fédérations et Clubs étant privilégiée.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de promouvoir les propositions faites par les fédérations et les clubs; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

Aucune majoration des barèmes de cotisations n'a été jugée souhaitable.

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose donc la reconduction de ces barèmes.

BAREMES

1 - COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2000/2001 (commençant le 1er Septembre 2000) les cotisations de référence sont les suivantes :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	130,00 Francs
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	230,00 Francs
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	370,00 Francs

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

2 - REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2000/2001 (commençant le 1er Septembre 2000)

En application des Statuts et du Règlement Intérieur, sauf Convention entre la Confédération et la Fédération chargée de percevoir les reversements de cotisations des associations de base, les reversements de cotisations des associations de base aux fédérations sont de 25 % de ces cotisations de référence, comme indiqué dans le barème ci-après.

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	32,50 Francs
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	57,50 Francs
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	92,50 Francs

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité par 1.918 voix pour et 907 abstentions, le Budget prévisionnel 2000 et le barème de cotisations de références 2000/2001 proposés par le Trésorier.

4. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Liste des Candidats au Conseil d'Administration :

Christian BILLAT
Claude BOREL
Gérald BORNON
Denis BURNEL
Michel CANAUX
Yves CARTERON
Jean-Jacques CHABERT
Yves JANIN
François LECLUSE
Jean SAQUET
Julien SPIESS
Placide ULLDEMOLINS

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité par 2.195 voix pour et 630 abstentions, la liste présentée.

L'Assemblée Générale est suspendue pour permettre au Conseil d'Administration d'élire son Bureau.

5. INFORMATIONS DIVERSES

Après son élection par l'Assemblée Générale, pendant la suspension des travaux prévue, le Conseil d'Administration s'est réuni pour élire son bureau.

Il a fait part à l'Assemblée Générale, à la reprise des travaux, de la reconduction unanime du bureau sortant.

BUREAU

Président :	Jean-Jacques CHABERT
Vice - Président :	Christian BILLAT
Secrétaire :	Yves CARTERON
Trésorier :	Claude BOREL
Directeur Technique :	Jean SAQUET
Adjoints au Directeur Technique :	Michel CANAUX François LECLUSE

Enquête auprès des Clubs

Le secrétaire a fait part des résultats de l'enquête auprès des clubs, décidée lors de la dernière A.G., les personnes intéressées pourront en discuter en atelier informel pendant le Congrès.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration renouvelle sa demande que soient adressés à la Confédération les documents administratifs des différentes structures : P.V. d'A.G. comportant les informations sur la vie des

Fédérations et des Clubs, et sur les flux financiers gérés par les Fédérations et les Clubs, pour permettre la mise en valeur consolidée de l'activité globale de l'ensemble des structures composant la Confédération. La valorisation des aides en natures (locaux, chauffage, mises à dispositions diverses), ainsi que des heures de bénévoles est à mettre en évidence dans le volume des flux gérés par les différentes structures.

L'usage d'Internet est à privilégier pour diminuer les coûts postaux, en n'oubliant pas les réponses à donner dans les délais, même par voie télématique, afin de faciliter la tâche des bénévoles qui ont en charge l'organisation du fonctionnement (y compris le Congrès).

Musée virtuel

Plusieurs clubs possédant d'anciens matériels qui sont maintenant considérés comme de véritables pièces de musée, l'idée de la création d'un "musée virtuel" sur Internet est évoquée. Ce musée pourrait être installé sur le serveur de la Confédération. Les clubs sont invités à faire connaître leur position sur ce sujet et à indiquer les richesses dont ils disposent pour envisager cette création.

Aucune autre question n'étant inscrite à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est close à 18 h.

Le Président :

Le Secrétaire :

Jean-Jacques CHABERT

Yves CARTERON